ARRONDISSEMENT DE VALENCIENNES

VALENCIENNES

Conseil des Prud'hommes

Travaux de l'année 1901

Voici le bilan des travaux du Conseil des Prud'hommes de Valenciennes pour l'exercice écoulé

Affaires dont le bureau particulier a été saisi, 551. — Affaires conciliées, 519. — Affaires non conciliées, 32. — Affaires dont le bureau général a été saisi, 32 — Affaires retirées avant le jugement, 27. — Affaires terminées par des jugements en dernier ressort, 1 — Affaires terminées par des jugements en premier ressort, 4.

Nombre d'affaires par catégorie. — 1re catégorie, 141 ; 2e, 342 ; 3e, 22 ; 4e, 36 ; hors catégorie, 10.

Les rentes des travailleurs. — A l'usine Piérard, une apprentie de 13 ans 1/2, demeurant à La Sentinelle, s'est fait une piqûre à la paume de la main droite, en bobinant des fils d'acier.

Le docteur Lambert, qui a examiné la blessée, estime qu'un repos de dix jours lui sera nécessaire.

— Taquet Paul, 15 ans, aide-chaudronnier à l'usine Zoude, demeurant à Saultain, s'est brûlé avec des tenailles rouges, à la joue droite.

Le docteur Wacquez a diagnostiqué une incapacité de travail de 15 jours.

Au Mink. — 46 colis de poissons ont été amenés hier au Mink, et vendus pour la somme globale de 450 francs.

L'accident de la gare. — Le sous-brigadier des douanes Pierre Lebran, qui est décoré de la médaille d'honneur, est soigné à la caserne des douanes, rue Emmanuel-Rey. Son état est satisfaisant ; on espère que d'ici quelques jours il sera complètement rétabli.

Quant au préposé Hannequart, il a subi l'amputation de la jambe gauche, dix centimètres au-dessous du genou. Son état inspire quelque inquiétude.

Lebrun et Hennequart certifient que la machine en manœuvre, et non de l'express, qui les a renversés, n'était pas munie de lanterne à l'arrière ; or, justement, elle faisait route en arrière, ils ne l'ont point vu arriver et c'est ainsi qu'ils ont été tamponnés.

L'enquête réglementaire établira les responsabilités.

AU PALAIS. — L'instruction relative à l'affaire des vols de l'Usine Crombez, que nous avons relatée, se poursuit.

Plusieurs témoins, entre autres un ancien contre-maître, le nommé Perlaut, ont été entendus hier.

DENAIN

Brasserie Coopérative. — Dimanche 5 janvier, à 10 heures du matin, Salon du Syndicat central, réunion de tous les actionnaires.

Il y a urgence.

ANZIN

PARTI OUVRIER. — Dimanche 5 janvier, réunion générale des 5 groupes, à la Bleuse-Borne, Café Henri, à trois heures et demie du soir, très précises, sous la présidence du citoyen Thiétart, conseiller d'arrondissement.

SAINT-AMAND

ÇA CHAUFFE. — La police locale a dressé procès-verbal à la nommée Coralie Plumet, 17 ans, qui faisait sa provision dans un tombereau de charbon stationné dans la rue.

PETITE-FORET

CONFERENCE. — M. Wartel, directeur d'école à Aubry, fera dimanche 5 janvier, salon Hayot, à 5 heures du soir, une conférence populaire sur *Les Droits de l'Homme.*

A l'issue de la soirée, tirage d'une intéressante tombola.

REUNION PUBLIQUE. — Dimanche 5 janvier, salle Lefort, grande conférence publique et contradictoire avec le concours des citoyens Victor Renard, délégué du Comité fédéral, E. Deméssy et Deregnaucourt, candidat du Parti ouvrier français.

Entrée : 15 centimes pour les hommes, gratuite pour les dames.

VIEUX-CONDE

RENTES DES TRAVAILLEURS. — A l'usine Bousez Levent Aimé 24 ans, ajusteur, a eu l'index droit écrasé par une pièce de fer qu'il meulait. Quinze jours de chômage.

— A la Raffinerie Haubourdin, Brion Julia, magasinière, âgée de 23 ans, demeurant à Vieux-Condé, a eu le pied droit engagé sous le plateau d'une balance pese-sacs. 12 jours de chômage.

LES BALS DU JOUR DE L'AN. — Notre Jeunesse a fêté dignement l'apparition de 1902.

Les bals organisés dans les divers salons du Centre et des hameaux ont été brillants.

Aux sons d'orchestres entraînants nos jeunes couples s'en sont donné à cœur joie jusqu'à une heure avancée de la nuit.

LOURCHES

LA VICTOIRE DU DROIT. — Notre vaillant camarade Désiré Portois a reçu la note suivante « Par jugement en date du 26 décembre courant, M. le juge de paix du canton de Bouchain, faisant droit à votre réclamation concernant le sieur Augustin Bouillez comme membre du Conseil d'administration de la Caisse de secours et de retraites des ouvriers de la Compagnie des mines de Douchy, a invalidé cette élection, se basant sur l'article 11 de la loi du 29 juin 1894. »

On nous écrit à ce sujet :

« Cette fois, ça y est, Bouillez est invalidé : le Droit prime la Force, une fois n'est pas coutume ! »

Le 8 décembre, quand je protestais, Bouillez narquois me répondait

— « Ah ! les vieilles rengaines ! »

— « Je vais les faire rajeunir, » lui ai-je répondu. Voilà qui est fait.

Mes camarades savent fort bien que je n'ai pas été guidé dans toute cette affaire par un sentiment d'ambition personnelle j'avais reçu d'eux un mandat précis, celui de *protester* si Bouillez était élu ; tout naturellement, je l'ai fait. J'ai, du reste, fait justice, dans ma lettre de remerciement aux électeurs, de toutes les imputations dirigées contre moi par Bouillez et Lambin, au sujet des « plats valets ».

Je sais fort bien qu'ils eussent désiré vider le différend à coups de poing : les scènes de pugilat ne sont pas dans les habitudes des militants socialistes.

En somme, que leur ai-je reproché ?

1° D'avoir formé le bureau de vote avec leurs camarades, alors qu'il est de droit qu'il y ait au bureau deux assesseurs choisis en dehors du Conseil d'administration de la Caisse.

2° Au moment de la proclamation des élus, j'ai protesté. Le chef de la Compagnie me fit observer : « Portois, c'est le juge de paix qui doit être saisi de votre protestation. » Parfaitement, lui répondis-je, mais le Bureau doit joindre ma protestation au procès-verbal. Les membres du Bureau en convinrent.

Peu confiant dans l'impartialité du Bureau, j'eus le soin d'envoyer directement ma protestation au juge de paix, et bien m'en prit ! En effet, douze jours après, j'étais appelé au prétoire de la justice de paix ; le juge n'avait encore rien reçu.

3° Les membres du bureau devaient se montrer respectueux observateurs des prescriptions d'une loi qu'*ils doivent* connaître : il était de leur devoir étroit de refuser le bulletin de tous ceux qui n'avaient pas le droit de vote. Ils ne pouvaient pas ignorer la loi ; obéissaient-ils à un mot d'ordre ?...

Les membres de la Compagnie ont été corrects ; est-il compréhensible que ce soient des ouvriers, représentants des ouvriers, qui aient fait montre d'une révoltante partialité ?

Je terminerai par un mot personnel le 20 décembre, au sortir du tribunal, Bouillez me reprocha d'être fils de Belge. Je reconnus que je n'étais pas patriote à sa façon. « Ah ! s'écria-t-il, s'il n'y avait pas de juges, je t'aurais bientôt fait ton affaire. » Les camarades Mascart, Delforge Alexandre et Lambin François étaient indignés de ces menaces.

Et pourquoi tant de colère ? Parce que j'ai effleuré Bouillez dans le *Réveil ;* n'avais-je pas été sali dans le *Valenciennois* et le *Travailleur libre ?* Devais-je donc abdiquer mon droit de réponse ? Serait-il de ceux qui veulent la lumière sous le boisseau ?

Désiré PORTOIS.

Le crime d'Hergnies

L'assassinat du malheureux Dagrin, qui fit tant de bruit dans la région dans le courant du mois de novembre 1900, revient sur le tapis et si nous en croyons certains bruits, cette affaire entrerait prochainement dans une phase nouvelle.

On sait que Demarcq, l'assassin présumé de Dagrin, bénéficia d'une ordonnance de non-lieu après cinq mois de prison préventive.

L'affaire fut ensuite classée et à part quelques « canards » que nous n'avons pas jugés utile de relever, rien jusqu'ici n'était venu troubler à nouveau l'opinion publique.

Or si l'on en croit les bruits qui circulent, des arrestations se rapportant à cette affaire seraient imminentes.

Sans nous associer à ces dires nous avons tenu à les relever et nous souhaitons ardemment que la justice parvienne à faire la lumière sur cette affaire.

ARRONDISSEMENT DE DOUAI

DOUAI

MEDAILLES D'HONNEUR. — Sur la proposition du ministre de la guerre des médailles de bronze ont été accordées à MM. François Berton, surveillant et Henri Crépieux, planton à l'atelier de construction de Douai.

DANS LA POLICE. — Par arrêté de M le maire, sont élevés à la 2e classe les agents Grosstéphan et Chanimbaud, agents de 3e classe.

LE QUATUOR SOUDANT. — Le quatuor Soudant des matinées artistiques de la Renaissance viendra donner le vendredi 10 janvier à 8 heures et demie du soir, un concert à l'Hôtel de Ville.

L'ASSAUT D'ARMES DE L'HONNEUR. — Très intéressant fut l'assaut d'Armes organisé dimanche dernier à l'Hôel de Ville, par la Société de Gymnastique l'Honneur.

Au début un de nos concitoyens, Edouard Dhooghe, avocat distingué, traita dans une causerie étincelante d'esprit et sous une forme littéraire qui fut très goûtée des lettres de « l'Epée à travers les âges »

Puis successivement livrent assaut MM. Gemeau et Wiart, Hesse et Rollin, Simon et Regnault, Siellet et Peigné, Siellet et Butuen, Morize et Jules Delassus, Simon et Gallet.

Enfin le véritable clou est le merveilleux combat du célèbre professeur Spynnewin, champion du tournoi de 1901 et de M. Paul Lefèvre, président de la salle d'armes l'Honneur.

Entre temps eurent lieu des assauts de boxe et de canne ou M. Duourg, chef de la Société et deux de ses moniteurs montrèrent leur souplesse.

Ajoutons que la musique d'artillerie prêtait son concours à cette fête.

ETAT-CIVIL. — Du 30 décembre 1901 au 1er janvier 1902. — *Naissances.* — Simonne Magniez, rue des Minimes, 14. — Jules Décateire, place Maugin, 8. — Laure Boutet, Frais-Marais. — Maurice Lapassade, ruelle Campion, 1.

Décès. — Alfred Caron, 47 ans, maçon, époux de Zénie Brabant, place Maugin, 8. — Lucie-Désirée Guillaume, 29 ans, tailleuse, épouse de Emile Debruyne, rue Foucques, 3. — Jérôme-François Pol, 75 ans, propriétaire, veuf de Henriette Martin, place Jemmapes, 2. — Albert-Désiré Williatte, 7 semaines, avenue d'Aoust. — Marguerite Ségard, 18 ans, couturière, célibataire, 5, rue Saint-Julien.

ANICHE

Les verriers aux Prud'hommes

Il y a toujours rupture de contrat, manquement à la parole donnée lorsque les ouvriers quittent le travail pour des motifs qu'ils jugent suffisants. Les ouvriers de par la loi sont toujours répréhensibles lorsqu'ils donnent un coup de canif dans ces contrats ; tout simplemnt, parce qu'ils ont signé les écrits machinés qui doivent les condamner, tout simplement, parce que dans un moment de crainte de manquer d'énergie pour lutter ou encore parce que, trop confiants dans les « bons sentiments » des patrons, ils ont apposé leur signature sous la rédaction perfide de l'oppresseur qui a besoin des formalités légales pour tenir l'ouvrier sous son joug.

D'après le code, l'ouvrier a toujours tort lorsqu'il abandonne le travail et c'est ce que M. Allard s'est ingénié à démontrer aux conseillers prud'hommes.

Rendons lui justice, (il faut dire la vérité), M. Allard a insisté auprès de M. Sauvageon pour qu'il retire sa demande de dommages-et intérêts, jugeant que réellement que cela ne valait pas la peine de poursuivre.

Nous concluons donc : pour l'ouvrier, « aucun droit » ; pour le patron, « tous les droits »

Dans les engagements, ces messieurs ont des clauses comme celles-ci

« MM. (les patrons) se réservent le droit d'éteindre le four quand bon leur semble pour des réparations « quelconques ».

Ainsi une extinction provisoire qui peut occasionner au minimum un chomage de deux mois ne donne à l'ouvrier aucun droit à l'indemnité. Crèves la faim si tu veux, mais tu n'auras rien à dire. Le contrat, la loi... tout est là pour te condamner.

Ces mesieurs se réservent encore le droit « d'éteindre le four » (sans motif aucun remarquez bien), dans le courant de l'engagement sans que l'ouvrier puisse réclamer aucune indemnité, à condition de le prévenir quinze jours à l'avance.

Avec des *conventions* aussi arbitraires, M. Sauvageon se fait fort de réclamer des amendes simples, doubles, dommages pour préjudice du charbon brûlé, dommages pour frais de main d'œuvre des ouvriers à la journée, dommages pour la clientèle qui a « souffert de cet arrêt ».

M. Sauvageon se pose encore en victime, il est dans l'obligation de sévir, même si le Conseil d'administration voudrait s'y opposer. C'est si peu de chose, n'est-il pas vrai. Trois mille francs (un rien) pour la consommation du charbon.

Environ deux mille francs pour les amendes, (il s'est disposé à ne pas les exiger).

« Vous êtes donc bien difficiles, messieurs » les ouvriers, mais ce que nous voulons, » c'est votre tranquilité. (Voyez quatre mois » de chomage à l'occasion). Et puis je ne » veux pas avoir affaire à votre Syndicat, na.

» M Gallet me fournir des ouvriers ? ? ?

» Ah non ! ça je ne le veux pas je ne le » veux pas, pas, pas, pas ?

Mais monsieur, la loi de 1884 autorise les ouvriers à s'organiser en syndicats. La loi, je m'en « fous » vous entendez...

Et voilà comment les fils à papa entendent le respect de la loi....

« Et puis ces syndicats voyez vous, on ne » sait jamais où ils s'arrêteront.... l'année » dernière ne leur a-t-il pas pris la fantaisie » de faire une verrerie ouvrière ?

» Cette année ils trouvent que ce n'est pas » encore suffisant, ils veulent une verrerie » purement ouvrière, « purement » vous en- » tendez. Ah ça, mais... où donc s'arrêteront-ils.

Lamentez-vous, Sauvageon et consorts, vous avez beau faire, l'avenir est bien peu rassurant pour vous. Les étrennes que vous allez faire casquer aux ouvriers n'abatteront pas leur courage, vous augmenterez encore dans leur cœur, la haine contre l'exploiteur et au lieu de retarder vous avancerez plutôt votre décadence.

Prochainement nous causerons des engagements de 3, 6 et neuf ans de la verrerie d'En Haut.

R. H.

NECROLOGIE. — Nous apprenons la mort de M. Charles Dufour, receveur municipal d'Aniche, âgé de 39 ans. Il était très estimé et sera regretté.

Les funérailles auront lieu aujourd'hui, à 10 heures du matin.

COOPERATIVE « L'AVENIR DES TRAVAILLEURS. » — Les membres des commissions de contrôle et d'administration se réuniront le dimanche, 5 janvier, à quatre heures du soir, à la Coopérative

SOMAIN

TROUVAILLE. — Mercredi 1er janvier, Mme Cotton Emile, demeurant place Victor Hugo, 5, a trouvé un trousseau contenant six clefs. Le propriétaire dudit trousseau peut le réclamer à l'adresse sus-indiquée.

LE 1er DE L'AN. — La fanfare après avoir, comme chaque année, donné une aubade aux chefs et aux membres honoraires, a réuni dans un banquet ses membres participants Il était fort excellemment servi chez M Jules Masselet et pendant toute la durée du repas la plus franche cordialité n'a cessé de régner.

Le 1er janvier, au soir, un grand bal, organisé par la fanfare municipale a réuni, malgré le mauvais temps, un grand nombre de jeunes gens.

CHEVAL ABATTU — Hier, vers 4 heures et demie du soir, un cheval appartenant à M. Morelle, marchand de charbon et conduit par son domestique, M. Gossart, s'est subitement abattu en face de la demeure de M. Fraiten, cordonnier, rue Léon-Gambetta.

DORIGNIES

Vins rouge et blanc de raisins frais. — Prix modérés. — Ch. L. Quintin, rue de Douai.

ARRONDISSEMENT D'AVESNES

BAVAY

Foire aux Aulx. — La commission instituée pour l'organisation de la foire aux aulx, dont le succès toujours croissant fait depuis quelques années affluer à Bavay un si grand nombre d'étrangers, a l'honneur d'informer le public qu'à l'occasion de la foire de 1902, elle organise pour le dimanche 16 février, une grande cavalcade à laquelle est affectée sous forme de primes en espèces, allouées aux groupes les plus nombreux, les mieux réussis et les plus comiques, aux chars les mieux conçus, une somme de 1000 francs.

La commission prie les chefs de groupe et les organisateurs de chars d'adresser leur adhésion avant le 23 janvier 1902, à M. Derome, secrétaire.

La Commission des Fêtes.

TRÉLON

Pieds écrasés. — Avant-hier matin, Mlle Joiris voulant déposer une lettre dans la boîte appendue à la voiture de M. Delvas, faisant le service des dépêches, eut le pied gauche écrasé par la roue de devant de la voiture en marche. Elle tomba si malheureusement que le pied droit fut écrasé, lui aussi, par la roue de derrière.

Relevée et transportée chez elle, elle reçut les soins d'un docteur qui constata qu'aucune fracture ne s'était produite, mais que les chairs étaient fortement contusionnées.

Audiences de justice de paix. — M. le juge de paix a fixé ainsi les audiences pour l'année 1902 .

Affaires civiles et conciliations, tous les mercredis à 2 heures de l'après-midi. Affaires de simple police, les 2e et 4e vendredis de chaque mois.

Il y aura audience de conciliations, les 1er et 3e samedis de chaque mois à la mairie de Fourmies.

ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE

BOURBOURG

BILLARD-LABYRINTHE. — Voici les résultats du grand concours de billard-labyrinthe offert par la société « l'Avant-Garde » : Aux points 1er prix, 35 fr., MM. A. Cattoen ; 2e, 30 fr., A. Hubert ; 3e, 15 fr., G. Debryne ; 4e, B. Janssoone ; 5e, D. Willemaire ; 6e, J. Smaegghe ; 7e, L. Forest ; 8e, A. Declerck ; 9e, A. Machy.

Prix de séries consistant en vaisselle aux armes de la société : 1er prix, 20 fr., 1 soupière et 12 assiettes, Albert Janssoone ; 2e prix, 15 fr., une cafetière, un sucrier, 6 tasses, Arthur Masson ; 3e, 10 fr., un sucrier, 6 tasses, F. Macau ; 4e, 7 fr., 6 assiettes, J. Miltiez.

Prix aux sociétés les plus nombreuses : 1er prix, société les Bons Amis ; 2e prix, société l'Avenir.

BROUCKERQUE

ZELE INTEMPESTIF. — Un conseiller municipal, réactionnaire, cela va sans dire, puisqu'il doit sa nomination à la pression cléricale, pousse le zèle jusqu'à vouloir s'occuper d'affaires, hors de sa compétence. Doué d'une intelligence très bonne, il fait le beau parleur et veut traiter des questions dont il ne connaît pas la moindre signification. C'est ainsi qu'il s'intéresse aux opérations du Bureau de bienfaisance, alors que la commune n'y intervient pour rien et qu'il s'occupe de l'entretien des routes départementales où encore les finances municipales n'y entrent pour aucune part.

Nous engageons ce conseiller municipal, par trop zélé, à s'abstenir désormais de s'occuper de toute question en dehors de son mandat.

Une bonne précaution

Lorsqu'un simple rhume se prolonge et produit de l'essoufflement, craignez de devenir asthmatique ou emphysémateux. Employez alors la merveilleuse Poudre Louis Legras qui a encore obtenu la plus haute récompense à l'Exposition Universelle de 1900. Elle calme instantanément les plus violents accès d'asthme, catarrhe, essoufflement, toux de vieilles bronchites, et guérit progressivement. Une boîte est expédiée contre mandat de 2 fr. 10 adressé à Louis Legras, 139, boulevard Magenta, à Paris.

PAS-DE-CALAIS

CANTON DE LENS

LENS

A LA MAIRIE. — En remplacement de M. Charles Lantoine, décédé, M. Léon Leclercq, d'Hénin-Liétard, vient d'être nommé appariteur de la mairie.

STATISTIQUE LENSOISE. — Voici quelques notes statistiques concernant la ville de Lens pour l'année 1901 :

Naissances, 930. — Mariages, 218. — Décès, 538. — Divorces, 7. — Soit en plus sur l'année 1900, 85 naissances, 34 mariages, 31 décès, 2 divorces.

Produit de l'octroi : 252,250 fr. 93, soit en plus sur 1900, 20,906 fr. 56.

Amendes d'octroi : 4,974 fr., soit 1,355 fr. 49 de plus qu'en 1900.

Accidents déclarés : 496, soit 8 accidents de plus qu'en 1900.

LIEVIN

UN PEU DE STATISTIQUE. — En 1900, les naissances s'élevaient à 664, les décès à 330, et les mariages à 135.

En 1901, ces chiffres montent pour les naissances à 824, pour les décès à 383, et enfin les mariages à 172.

Soit une augmentation, sur l'année 1900, de 160 naissances, 63 décès, et 37 mariages.

LE CONCERT DES POMPIERS. — Dimanche 29 décembre a eu lieu, dans les salons de la Mairie, le concert organisé par la compagnie des Sapeurs-Pompiers de Liévin qui s'était assurée, pour cette circonstance, le concours de la troupe des Concerts Artistiques de Lille. Le concert a été des mieux réussi ; M. Louis Oyer a fort bien joué deux fantaisies pour flûte et fait apprécier ses qualités d'excellent instrumentiste, MM. Vereecke, ténor, et Alphonse Carpentier, baryton, ont tour à tour charmé le public ; ils ont obtenu notamment un gros succès dans le duo des Mousquetaires de la Reine. La partie comique était remplie par MM. Achille Delecourt, comique grime, et Maurice Bergeron, comique de genre, deux excellents artistes d'un genre bien différent qui ont égayé le public par leurs scènes et chansonnettes et qui se sont partagé le succès de la soirée en faisant applaudir les duos comiques qu'ils ont interprétés à la fin de chaque partie M. Blauwart s'est acquitté de sa tâche d'accompagnateur avec son talent habituel.

SALLAUMINES

STATISTIQUE. — Durant l'année 1901 qui vient de s'écouler, on a enregistré 149 naissances, 33 mariages, 43 décès.

ACCIDENTS. — Au service de M. Basset, le plafonneur Théry Louis a eu la dixième côte fracturée.

— Le charretier Derbecourt Jules, demeurant à Lens, s'est fait une blessure au bras droit en tombant.

FOUQUIERES-LES-LENS

ETAT CIVIL. — *Naissances.* — Achille et Auguste Wantiez, jumeaux, fils d'Arthur, forgeron, et de Laurence Féru. — Lemaire François, fils de Henri, houilleur, et de Louise Cousette. — Delacroix Marcel-Jean-Baptiste, fils de François, houilleur, et de Marie-Adèle Bailliez. — Cappon Florence-Sophie, fille de Paul, houilleur, et de Florence Devermelle. — Bossu Juliette, fille de Jean-Baptiste, forgeron, et de Ambroisine Caudrelier. — Handrique Marie-Adèle, fille de Louis-Joseph, houilleur, et de Céline Maibent. — Caron Alphonsine, fille de Louis-Joseph, cultivateur, et de Alphonsine Bailliez. — Leroy Julien-Désiré, fils de Augustin, houilleur, et de Maria Thuilliez. — Dessonville Lucien, fils naturel de Fortunée. — Baudry Eugène, fils naturel de Catherine Baudry. — Denoyelle Marie-Catherine, fille de Pierre-Joseph et de Marie-Catherine Bailliez.

Décès. — Caron Virginie-Maria, 9 jours, fille de Alfred-François, aiguilleur, et de Marie-Sophie Legrand. — Clément Lévêque, 6 mois, fils de Clément, houilleur, et d'Appoline-Joachine Seux. — Béron Emile-Paul, 1 mois, fils de Jules et de Marie Ingelaere. — Denoyelle Clémentine-Amélie, 86 ans, célibataire, fille des feus Brunoo et Julia Logé. — Amélie-Germaine Finet, 3 mois, fille de Jean-François, houilleur, et de Germaine Méresse.

LOISON

ENLEVEZ LA BOUE, S. V. P. — Le service de la voirie est loin d'être parfait dans notre localité. La boue a envahi non seulement les rues mais encore les maisons. La balayeuse passe presque tous les jours, il est vrai, mais malheureusement la boue n'en existe pas moins, car au lieu d'être enlevée, celle-ci est refoulée sur les accotements, près des habitations.

La chaussée est nettoyée, il est vrai, mais c'est plutôt pour que les chevaux de ces messieurs ne salissent pas leurs sabots. Quant aux pauvres bougres, on ne s'en inquiète guère, pourvu qu'ils paient leurs prestations, c'est tout ce qu'on leur demande.

Mais les électeurs ouvriers sauront se souvenir, et au jour du scrutin, ils sauront chasser de la mairie une municipalité qui ne fait rien pour eux.

CANTON DE CARVIN

HENIN-LIETARD

CONFERENCE PUBLIQUE. — Le dimanche 12 janvier aura lieu, à Hénin-Liétard, une grande conférence publique.

Le citoyen BASLY rendra compte de son mandat de député, et le citoyen DELESALLE, ancien adjoint au maire de Lille, traitera « Du Socialisme ».

L'heure et le lieu de cette conférence seront indiqués ultérieurement.

CANTON DE CAMBRIN

BEUVRY

QUELQUES OBSERVATIONS A MONSIEUR LE CHEF DE STATION — On nous écrit :

Nous nous demandons si oui ou non ce jeune Monsieur va continuer ses insinuations envers les commerçants qui ont à faire à ladite station.

Si cela continue, nous nous verrons forcés de transmettre nos réclamations à M. l'Inspecteur Principal.

Un groupe de commerçants.

CUINCHY

TOMBOLA DES POMPIERS. — Voici la liste des numéros gagnants de la tombola des sapeurs-pompiers

461. 607. 107. 1166. 1199. 930. 818. 342. 156. 939. 109. 463. 35. 701. 316. 751. 303. 1291. 126. 719. 1259. 572. 488. 722. 854. 311. 1195. 770. 116. 1339. 232. 325. 43. 726. 301. 822. 64. 302. 1182. 345. 1172. 573. 764. 1083. 1095. 1441. 814. 113. 817. 312. 422. 8. 1103. 1361. 933. 24. 211. 1181. 1106. 472. 66. 41. 754. 45. 794. 763. 634. 1063. 625. 795. 712. 629. 1021. 1297. 1363. 1417. 402. 789. 947. 729.

ARRONDISSEMENT DE SAINT-OMER

SAINT-OMER

UN PENDU. — Dans un accès de fièvre chaude, M. Félix Lefebvre, âgé de 52 ans, tonnelier, demeurant Grand'Place, à l'angle de la rue du Château, a mis fin à ses jours en se pendant à la rampe de l'escalier de son appartement au moyen d'un essuie-mains.

AUTINGUES

VOLS DE LAPINS. — Un maraudeur resté inconnu s'est emparé, pendant la nuit, de deux lapins appartenant à M. Félix Richebourg, tailleur d'habits et cultivateur

WITTES

VIVE LE CIDRE... — Un malfaiteur s'est emparé de cinq pommiers qui étaient plantés depuis un an dans une pâture appartenant à M. Mercier, cultivateur.

La gendarmerie a ouvert une enquête pour découvrir l'auteur de ce méfait.

Pour lui ressembler

Le gracieux visage, au galbe si pur, à l'incarnat si délicieusement virginal, qui orne le nouveau savon dédié par Victor Vaissier à la célèbre Princesse indienne Makoko, est un portrait fidèle, auquel vous ne tarderez pas à ressembler, Mesdames, quand ce produit aura régénéré vos tissus, adouci votre épiderme, effacé les griffures de la naissante ride ; et toutes vous dégagerez les divins effluves qui, dans l'Inde, entourent les filles des maisons royales.

L'ART de GUÉRIR par LE DERMOTHÉRAPISME

Electro-Végétal

Tel est le titre de l'ouvrage qui vient d'être publié sur l'admirable découverte de l'Académie Dermothérapique.

L'étude de chaque groupe de maladies, appuyée de faits de guérison d'une rigoureuse exactitude, atteste la puissance curative du Dermothérapisme qui dispense de l'usage des drogues empoisonnées.

Cette importante brochure est envoyée GRATUITEMENT par le Directeur de l'Académie Dermothérapique, 46, rue de Clichy, à Paris, à toutes les personnes qui lui en font la demande ; elle est *indispensable à tous ceux qui souffrent et qui veulent guérir,* quelle que soit la nature de la maladie.

Tribune Minière

SYNDICAT DES MINEURS DU NORD

SECTION DE WAZIERS

Les patrons et les réactionnaires crient partout et en toutes circonstances : Liberté ! Ah ! bien oui ! Que l'on vienne dans notre section et on verra de quelle façon la liberté des ouvriers est respectée.

Une armée de mouchards sera organisée par les patrons et lui fera connaître par des rapports confidentiels, les faits et gestes des malheureux ouvriers du jour et du fond, surtout à la fosse Gayant.

M. Lemetz, directeur, ignore sans doute ces faits ; il ignore aussi que l'ingénieur M. Nasbort et le chef-porion, Vandekerkove, ont fait appeler dans leurs bureaux les ouvriers qui ont assisté à la réunion du 19 décembre, pour leur reprocher leur attitude et leur conduite, commettant en cela une infraction à la loi de 1884 sur les syndicats.

Je proteste donc, au nom de la section syndicale, contre cette pression exercée par ces chefs sur les ouvriers.

Nous espérons quand même être victorieux.

Pour la section syndicale,

Le secrétaire,

Edouard BEAUMONT.

SYNDICAT DES MINEURS DU BASSIN D'ANZIN

Réunions Récentes

ESCAUPONT. — Samedi 4 janvier 1902, à 6 heures du soir. Salon habituel, près le Bois.

Section d'Haveluy

Les ouvriers mineurs du bassin d'Anzin, dans leur réunion du 21 décembre, ont voté l'ordre du jour suivant :

« Les ouvriers mineurs, réunis au nombre de 250, s'engagent à s'organiser plus fortement encore que par le passé afin de pouvoir affronter plus sûrement les luttes futures, étant donné que tout ce qu'ils ont pu obtenir jusqu'ici ne l'a été que parce qu'ils ont su s'imposer par le nombre et par l'union.

» Sont décidés à faire respecter la loi de 1894 sur les caisses de secours et sauront faire élire leurs candidats à une imposante majorité, afin d'avoir tout leur nécessaire en cas de maladies ou de blessures.

» En outre, vouent au mépris de tout le prolétariat organisé les quelques rénégats qui, nous croyant battus, ont déserté le syndicat pour aller s'abriter sous le drapeau du pape, dans l'espoir d'avoir quelques sous de plus que des patrons sans vergogne prendront sur le salaire de leurs ouvriers camarades,

» Se séparent aux cris de : « Vive le Syndicat ! Vive l'Union des travailleurs ! »

Le Secrétaire : **Vastra.**

Aux ouvriers de la division de Belle-Vue

Encore une fois nous allons entrer en lutte pour les élections à la caisse de secours. Est-ce que les ouvriers vont encore se laisser duper plus longtemps ? Est-ce qu'ils comprendront qu'il est de leur intérêt de ne pas voter pour les patrons.

Les patrons, de leur côté, commencent déjà à faire de la propagande pour chercher à détourner les ouvriers de leurs devoirs et jeter le désarroi parmi eux.

Camarades mineurs, j'espère que vous saurez déjouer toutes ces manœuvres patronales et que tous les ouvriers soucieux de leurs propres intérêts se feront un devoir de voter pour les candidats du Syndicat et arriver à faire respecter la loi du 29 juin 1894, concernant les caisses de secours.

J.-B. Vastra.

Secrétaire du Syndicat des ouvriers mineurs d'Haveluy.

SYNDICAT DES MINEURS DU PAS-DE-CALAIS

CONFERENCES EVRARD

BILLY-MONTIGNY. — Samedi, 4 janvier, à 5 heures du soir, salle Charles Broutin, nouvelle cité, 10.

— Samedi 4 janvier, à 7 heures du soir, salle Pierre Hector, Grande-Place.

Ordre du jour Elections des délégués titulaires et suppléants aux puits numéros 2 et 10 des mines de Courrières. — Questions économiques et Syndicales.

FOUQUIERES-LES-LENS. — Dimanche 5 janvier, à 4 heures du soir, salle Léopold Crépel.

LENS. — Occupé aux travaux du fond à la fosse numéro 2 des mines de Lens, le mineur Rogier Désiré a été blessé fortement à la jambe droite. Cet ouvrier qui était occupé dans un plan incliné a eu la jambe prise par la corde.

Mines de l'Escarpelle

CONGRES DES DELEGUES DU SYNDICAT ET DE LA CAISSE DE SECOURS

Ainsi que nous l'avons annoncé, un Congrès a eu lieu dimanche matin, à onze heures, à Pont-de-la-Deûle. Les délégués du Syndicat et ceux de la Caisse de secours étaient présents.

Les citoyens Moché et Goniaux sont au nombre des délégués. Goniaux est désigné pour présider le Congrès ; Doye Ch.-Louis est nommé secrétaire.

Le président fait justice des calomnies répandues par quelques individus de Leforest, puis il explique longuement le but du Congrès ainsi que l'ordre du jour.

La question est importante, il s'agit de la pharmacie à établir à Leforest, tous les délégués reconnaissant que la situation de cette circonscription doit être modifiée au point de vue pharmaceutique.

Le citoyen Leprêtre, de Leforest, revendique fortement l'installation de la pharmacie, non seulement pour les mineurs et assimilés de Leforest, mais aussi pour ceux des environs Moncheau, Evin-Malmaison, Ostricourt, etc.

Herbaut, trésorier de la Caisse de secours, donne des explications sur le fonctionnement actuel du service pharmaceutique au point de vue général, et dit que la question pour Leforest doit être attentivement étudiée.

Miquet Jean-Baptiste, ancien trésorier, demande si la création d'une pharmacie à Leforest fonctionnant au compte et sous le contrôle de la Caisse de secours, n'entraînerait pas de dépenses supplémentaires ; si non, il se déclare favorable à la création de cette pharmacie.

Miquet reconnaît que des pharmaciens, sous le régime ancien, n'ont pas toujours été très scrupuleux pour les médicaments qu'ils fournissaient, et il en cite quelques exemples.

Le citoyen Cuvelier intervient en disant que, dans ces cas, les médecins auraient dû protester. Alors le citoyen Moché répond que médecin et pharmacien, bien souvent, ne font qu'un et que, d'ailleurs, ils peuvent toujours déclarer qu'ils ne sont pas experts. Herbaut dit que la création d'une pharmacie coûterait plus cher que le système actuel.

Miquet cite certains chiffres du temps où il était trésorier.

Goniaux fait observer qu'on ne peut pas prendre ces chiffres car, à cette époque-là, les médecins étaient très limités pour les médicaments à ordonner aux malades. Depuis un an, cette situation est changée par suite de l'installation de notre pharmacie centrale qui fonctionne au grand avantage des ouvriers.

« Si vous le voulez, dit Goniaux, nous pouvons nommer une commission chargée d'étudier la question ; les délégués à la Caisse de secours qui en feraient partie de droit et à qui seraient adjoints d'autres délégués que vous pouvez nommer, feraient le relevé des médicaments prescrits par les docteurs des circonscriptions de Leforest et Courcelles-lez-Lens depuis un an, comptés à l'ancien tarif. Alors nous verrions si nous pouvons sans dépense nouvelle installer et faire fonctionner une annexe de notre pharmacie centrale ouvrière.

Herbaut, Doye, Wennepin, Quintin, Miquet, Vallain, Leprêtre, Marquette et Moché appuient la proposition Goniaux, qui est votée à l'unanimité.

Leforest aura deux délégués ; Courcelles-lez-Lens, deux ; Moncheau, Ostricourt, Evin-Malmaison, chacun un.

La délégation demande que Moché et Goniaux lui soient adjoints. Adopté.

La délégation se réunira le 12 janvier, à Leforest ; le citoyen Herbaut est chargé des convocations.

Le citoyen Miquet demande, en attendant l'installation de la pharmacie ouvrière, qu'on alloue 2.000 francs par an au pharmacien actuel de Leforest qui serait chargé de distribuer les médicaments qui lui seraient payés au prix du gros.

Plusieurs délégués font remarquer que cela ne supprimera pas le service de voiturage qui devrait desservir quand même les autres communes notamment Courcelles-lez-Lens.

Miquet n'insiste pas.

Le citoyen Prêtre, de Courcelles-lez-Lens, demande de placer la pharmacie ouvrière de façon que les participants de cette circonscription puissent se servir sans trop de dérangement, attendu que Courcelles devra se fournir de médicaments à ladite pharmacie ; plusieurs délégués parlent dans le même sens.

Le Congrès est unanime à reconnaître que la pharmacie doit être placée de façon à donner satisfaction à tout le monde ; la commission s'en inspirera.

L'union des travailleurs et l'action syndicale viennent une fois de plus de faire œuvre utile. On ne sera pas longtemps à s'en apercevoir.

Vive le Syndicat !

Vivent les travailleurs !

LES RENTES DES MINEURS

ACCIDENT MORTEL AUX MINES de LENS

L'accrocheur Léon Mathorel, âgé de vingt-huit ans, était occupé dans la cour de la fosse numéro huit des mines de Lens, à Vendin-le-Vieil, lorsqu'il fut renversé par un train en manœuvres. Tombant sur les rails les wagons lui passèrent sur le corps

Ce malheureux accrocheur transporté d'urgence à l'hôpital de Lens, ne tarda pas à y expirer.

Au lieu de ces mixtures étranges

qui tous les jours, sont livrées à la consommation, avec les réclames les plus tapageuses, sous le titre fantaisiste d'APERITIF, ne consommez que l'excellent VIN de

BANYULS-TRILLES Quinquina

et vous ne tarderez pas à en ressentir les bienfaits surprenants.

Dans tous les Cafés et les bons Restaurants Exiger Bénazet sur la bouteille

LA GUÉRISON DES SOURDS

L'action électrique continue de l'*Audiphone invisible Bernard* rend l'ouïe naturelle aux sourds et ce merveilleux appareil est la base de la Méthode aurivoltaïque. Le Directeur de l'Institut National de la Surdité, 7, rue de Londres, à Paris, envoie *gratuitement* le journal « La Médecine des Sens » à toutes les personnes qui en font la demande.

L'Almanach révélateur

Dans bien des pays on consulte encore l'almanach de Mathieu de la Drôme et beaucoup de gens ajoutent confiance à ses prédictions. Il prévoit les périodes de pluie et de beau temps et chacun se règle sur ses indications et prend ses dispositions en conséquence. Le cultivateur pour ses semailles ou pour ses récoltes, le voyageur pour son départ. Et souvent le ciel donne raison aux prédictions du célèbre astronome. Mais voici que vient de paraître un nouvel almanach qui, lui aussi, prédit l'avenir et qui affirme la réalisation de ses prédictions. Celles-ci intéressent tout le monde et elles sont corroborées par des faits précis et dûment constatés. Cet almanach a pour titre « l'Almanach Pink » et il annonce la force aux faibles et la santé aux malades, il leur indique le remède qui doit les fortifier ou les guérir. Voilà, je suppose, un almanach que tout le monde doit lire. Et il est à peine répandu dans le public que déjà des remerciements parviennent à ceux qui l'ont propagé et des attestations sérieuses fournissent la preuve que les prédictions se sont réalisées, car les pilules Pink, préconisées par l'Almanach Pink ont produit ce qu'elles promettent.

Mlle Clara Léautier, raccommodeuse de tulle place Tabareau, 22, à Lyon, est une de celles qui entraînées par les exemples de guérisons contenues dans le petit livre a obtenu, par l'emploi des pilules Pink une guérison absolue. Ces pilules y étaient recommandées comme régénérateur du sang et tonique des nerfs, contre l'anémie, la chlorose, la neurasthénie, les rhumatisme et la faiblesse générale. Or, Mlle Clara Léautier était anémique.

« J'ai souffert, nous dit-elle, pendant deux ans d'une grande faiblesse. J'avais perdu l'appétit et le sommeil ou, si je dormais un peu, j'avais des cauchemars affreux. Je digérais difficilement et j'étais souvent prise de points de côté. Tous les matins, en me levant, je pensais tomber à cause de mes étourdissements. La migraine ne me quittait pas et mes pieds étaient toujours gelés. Je lus, un jour dans l'Almanach Pink des exemples de guérison de cette maladie et cette lecture fut une révélation pour moi. J'employai les Pilules Pink et je m'aperçus chaque jour, à ma grande joie, que l'Almanach disait vrai. Aussi, aujourd'hui, toutes mes souffrances ont disparu, je suis forte et bien portante et puis, sans fatigue, travailler de mon métier. L'Almanach Pink qui rend tant de services aux malades est envoyé franco à toute personne qui en fait la demande à MM. Gablin et Cie, pharmacien de première classe, 23, rue Ballu, Paris, où les Pilules Pink sont en vente au prix de trois francs cinquante la boîte de dix-sept francs cinquante par 6 boîte, franco contre mandat-poste.

MÉFIEZ-VOUS DES IMITATIONS

Il n'y a qu'une seule véritable Emulsion Scott.

Nous avertissons le public que, seule, la véritable Emulsion Scott porte toujours notre marque de fabrique représentant un homme tenant un gros poisson sur son épaule. Cette marque est sur l'enveloppe de tout flacon authentique. Pour bien des raisons, il est de toute importance que, dans votre famille vous employiez uniquement l'Emulsion Scott ; nous nous permettrons donc de vous demander, à ce sujet, quelques minutes d'attention.

L'Emulsion Scott est une forme spéciale d'huile de foie de morue combinée aux hypophosphites de chaux et de soude et à la glycérine. Son principal objet est de faire profiter le malade des merveilleuses propriétés de l'huile de foie de morue sans troubler la digestion ou déplaire au goût. En remplissant ce but, l'Emulsion Scott surpasse de beaucoup les autres remèdes ; elle est même si douce au palais que les enfants la considèrent comme une gourmandise.

Aucune autre forme d'huile de foie de morue n'est si efficace que l'Emulsion Scott. Les imitations bon marché si souvent offertes comme substitutions sont des mixtures sans vertu qui, dès l'abord, dégoûtent le malade et ne donnent aucun bon résultat. Il est toujours sage de refuser ces préparations inférieures et d'acheter l'Emulsion Scott pour obtenir les bienfaits désirés.

Marque de Fabrique

L'Emulsion Scott est efficace dans les rhumes, toux, bronchites, pour l'anémie, la scrofule, la faiblesse des poumons, la phtisie, la débilité générale, le rachitisme et toutes maladies d'épuisement des enfants et des adultes.

L'Emulsion Scott se trouve dans toutes les bonnes pharmacies. Un échantillon d'essai, facsimilé de nos flacons, sera envoyé franco contre 0 fr. 75 de timbres, adressés à Messieurs Delouche et Cie, 2, place Vendôme, Paris.

MALADIES INTIMES Traité du Docteur Bienaimé, affections contagieuses, rétrécissements, pertes séminales, impuissance, etc... 380 pages avec figures. Demandez franco Rue Rodier, 25, Paris. Consultations, midi à neuf heures, ou écrire.

Vient de paraître le **MAL DE MER**

Comment on s'en préserve d'après les nombreux questionnaires ou documents reçus de tous les points du globe par la Ligue contre le Mal de Mer (siège central 62, R. Fort-Royal, PARIS), documents qui ont été compulsés par le Comité. C'est le résultat de ce vaste référendum, ce sont les moyens de guérison trouvés par eux-mêmes par de nombreux adhérents, que contient cet ouvrage. Prix 3 francs.

Gratis et Franco, méthode pour guérir [illegible] des chevaux.

A. De [illegible]

Le Gérant : Jean [illegible]

Lille, 44, Rue de [illegible]

Composé en commandite, par des ouvriers syndiqués, sur les machines « Linotype » [illegible]